

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
16 décembre 2021**

**Présidence : M. Denis Villars**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 647/21 relatif au budget 2022, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 647/21 du 8 novembre 2021, présentant un total de charges de CHF 22'314'800 et un total de revenus de CHF 21'425'000.

Ainsi délibéré en séance du 16 décembre 2021.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich